



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 61-2020

Adoption du plan d'affectation P21_A « Les Baumettes »
remplaçant le plan d'extension partiel « Au Bugnon » de
1978

Rapport de commission, Préavis n°61 - 2020
Adoption du plan d'affectation P21_A « Les Baumettes » remplaçant le
plan d'extension partiel « Au Bugnon » de 1978

Prolégomènes

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 25 février à 18h00 à la salle de conférences du CTC (Centre technique communal).

Elle était composée de Madame Laurence Plattner ainsi que de Messieurs Silvio Torriani, Byron Allauca, Ali Korkmaz, Robert Mulopo, Alain De Col et Jean-Marc Dupuis, président- rapporteur ; Boubacar Barry était excusé.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre en charge du département Urbanisme - Travaux, accompagnée de Madame Sonia Rosello, cheffe de projet, ainsi que de Monsieur Christian Fonjallaz directeur de la fondation des Baumettes.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. Madame Tinetta Maystre nous explique les enjeux principaux du préavis.

Monsieur Fonjallaz nous retrace avec enthousiasme l'historique de l'EMS des Baumettes fondé en 1984 par les communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens puis sa transformation en fondation indépendante. Il évoque également le développement de ces 30 dernières années, les changements sociétaux et les différents besoins.

A l'époque, des chambres de 3 ou 4 lits étaient proposées. Mais la tendance d'avoir des chambres doubles et surtout individuelles a engendré plusieurs améliorations et transformations. Actuellement l'établissement compte 111 lits répartis en 55 chambres individuelles et 28 chambres doubles. A noter que le ratio personnel soignant pensionnaires représente environ 0.9.

Puis Madame Rosello nous explique le préavis et les annexes au moyen d'une présentation visuelle.

Le plan d'affectation

D'un genre un peu spécial, puisqu'il ne touche qu'une seule parcelle ce nouveau plan d'affectation permettra à terme à la fondation de pouvoir disposer de 130 lits répartis dans 10 chambres doubles et 110 individuelles. Il reprend et respecte les éléments intégratifs qui figuraient déjà dans l'ancien plan d'extension et préserve la magnifique arborisation de la parcelle. Signalons toutefois l'abattage de deux arbres majeurs qui devront être probablement compensés. L'augmentation de la capacité se fera par deux extensions et des surélévations.

Élément petite enfance

Lors du suivi de l'élaboration de ce plan d'affectation, la Commune de Renens a manifesté son intérêt d'agrandir la crèche garderie des Baumettes. Elle s'agrandira par extension.

Opposition au projet

Une opposition collective au projet a été déposée concernant la constructibilité, l'intégration dans le paysage, la dimension humaine et les nuisances. Les opposants ont été reçus en séance de conciliation. Ils ont demandé des modifications de projet

en échange du retrait de leur opposition. La Municipalité a décidé de maintenir le projet tel quel.

Question et débat de la commission

Un commissaire s'interroge sur la suite du projet après acceptation. Monsieur Fonjallaz lui répond qu'un concours sera organisé afin d'avoir le meilleur projet d'agrandissement possible.

Un autre s'interroge sur les chambres doubles. Parfois des couples arrivent ensemble et les chambres doubles sont adéquates pour ce genre de cas.

Un autre EMS se situe sur une parcelle voisine et un commissaire demande si des contacts ont été pris avec cet établissement et si le plan d'affectation proposé aurait pu intégrer également ce dernier ? La réponse est négative, car cette possibilité n'a d'une part pas été envisagée et parce que les contacts avec cet EMS privé sont rares et qu'il n'a émis aucune demande.

Après un bref débat la commission approuve à l'unanimité des membres présents l'adoption du plan de quartier et accepte également les réponses données aux opposants qui lève les oppositions et recommande au conseil communal d'en faire de même.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 61-2020 de la Municipalité du 13 janvier 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le plan d'affectation P21_A "Les Baumettes" qui abroge le plan d'extension partiel (PEP) "Au Bugnon" de 1978.

ACCEPTe les réponses aux points de l'opposition collective formulée à l'encontre du plan d'affectation P21_A.

LEVE l'opposition collective formulée à l'encontre du plan d'affectation P21_A.